

---:---:---:---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

---:---:---:---
MINISTRE DES AFFAIRES
INTERIEURES ET DE LA DEFENSE

---:---:---:---
LE D E C R E T DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
---:---:---:---

SOMMAIRE :
Nominations

N° 277 /PR/ -/MAID. LE-)NNEE 1962
---:---:---:---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Consti-
tution de la République du Dahomey,

VU la Loi N°59/I6/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la lis-
te des Emplois Supérieurs de la République du Daho-
meu dont la nomination des titulaires est faite par
le Président de la République, le Conseil des Mi-
nistres étant obligatoirement entendu ;

VU les nécessités de service ;

SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieu-
res et de la Défense ;

LE Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E

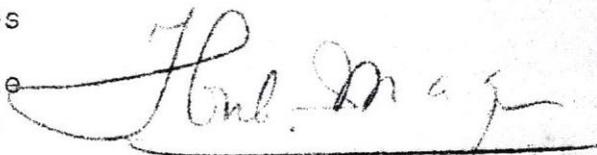
ARTICLE 1°- M. GBAGUIDI Christophe, précédemment Sous-
Préfet de OUIDAH, est nommé Préfet par intérim du Dé-
partement du Sud-Ouest, en remplacement de M. HOUNKPA-
TIN Paul qui reçoit une autre affectation.

ARTICLE 2° M. HOUNKPATIN Paul, précédemment Préfet par
Intérim du Département du Sud-Ouest, est nommé Secré-
taire Général Adjoint du Gouvernement à PORTO-NOVO, en
remplacement de M. ATAKOUN Félicien qui a reçu une au-
tre affectation.

ARTICLE 3°- Le présent décret, qui aura effet à compter
de la date de prise de service des intéressés, sera en-
registré, publié et communiqué partout où besoin sera.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Par LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Pr. le Ministre des Affaires Intérieures
et de la Défense absent,
Le Ministre du Commerce, de l'Economie
et du Tourisme chargé de l'Intérim,



H. MAGA



P. DARBOUX